ADRESSE

AUX

ELECTEURS MUNICIPAUX

DE LA

Ville de Longueuil.

AUX ELECTEURS

DE LA

Ville de Longueuil.

MESSIEURS,

Quand les contribuables d'une ville sont appelés à l'élection d'un maire et des conseillers, ils ne doivent pas le faire sans connaître les vues de ceux qu'ils veulent charger de la gestion de la chose publique, car s'ils ignorent les vues de leurs mandataires et si ceux-ci agissent à l'encontre du désir de ceux qui leur ont confié leurs intérêts, ils n'ont qu'à se blâmer eux-mêmes de leur négligence à regretter en silence leur mauvais choix et à accepter l'expérience du passé comme une leçon pour l'avenir. Convaincu de la justice de ce droit des contribuables, je viens aujourd'hui vous soumettre mes vues pour l'administration de la chose publique pour le plus grand bien de la population de Longueuil.

Si les réformes, que dans mon opinion, je crois nécessaires ne sont pas praticables aujourd'hui, s'il n'est pas sage, vu la difficulté des temps, de les mettre en opération, rien n'empêche de les étudier, de les discuter, quitte à attendre des jours meilleurs pour exécuter les projets d'aujourd'hui.

Une des réformes les plus urgentes et qui demande une étude immédiate, est le système actuel de la comptabilité des affaires de notre corporation. Ce système que j'ai eu occasion d'étudier par le rapport qui a été soumis l'année dernière, ne parait pas être aussi parfait qu'on aurait lieu de le désirer. A part les comptes qui concernent l'Aqueduc, on semble entrer toutes les dépenses sous une même entête. Examinons ce rapport, le dernier entre les mains des contribuables.

J'aurais préféré examiner les affaires de 1878, mais comme à l'heure où j'écris, il n'y a pas de rapport officiel pour cette année, je dois forcement retomber sur les chiffres officiels les plus recents qui ont été soumis au public. Au reste, s'il est permi d'anticiper sur le rapport prochain et si nous devons juger par les améliorations qui nous frappent les yeux, le rapport sera des plus courts.

C'est donc ce dernier rapport imprimé que je suis forcement obligé de critiquer. Ce rapport a été imprimé par ordre en Conseil de Ville, et date du 26 janvier 1878, et signé des noms de P Brais et Laurent Gélineau, comme auditeurs.

J'aurais pensé que le rapport aurait dû être fait par le Secréta Trésorier et examiné et certifié exact par les auditeurs, car tel qu'il est, c'est le rapport des auditeurs certifié correct par eux-mêmes. Dans les corporations bien organisées, comme à Montréal, c'est le Secrétaire-trésorier qui fait un état des comptes de la corporation et ces comptes sont examinés par des auditeurs qui certifient selon qu'ils sont exacts ou non. Je me demande d'après ce rapport qui ne porte aucunement le nom du Secrétaire-trésorier s'il en existe un ou si ce sont les auditeurs qui sont les gérants des affaires de notre corporation municipale? Comment nos conseillers ont-ils pu accepter un rapport de ce genre sans s'être aperçu de cette irrigularité si palpable, c'est ce que je n'ai pu m'expliquer et que je désirerais beaucoup entendre expliquer, car une

omission de ce genre ne passe pas inapperçue par des gens tant soit peu brisés aux affaires et qui ont la moindre notion de la valeur d'un rapport.

Messieurs les auditeurs disent qu'après avoir examiné les livres ils ont constaté que les recettes totales pour l'année écoulée se montaient à $25982.61

Et les dépenses à 25965.49

Balance en mains, $17.12

Puis ils procèdent à donner les détails des recettes et des dépenses.

Le premier item important qui me frappe dans les colonnes des dépenses est celui d'

Intérêt sur administration générale..... .....$345.12

Je me demande qu'est-ce que cela veut dire? Sont-ce les intérêts sur les dépenses? Car qu'est-ce qu'on entend par administration générale, si ce n'est les salaires, le loyer ou autres dépenses pour gérer des affaires. On dit l'administration d'une corporation, d'une succession, d'un gouvernement: ce sont les dépenses nécessaires qu'encourre la gestion des affaires, comme par exemple le salaire d'un Secrétaire-trésorier, de son aide, des hommes de la police, du chauffage, &c., &c. On demande une explication des mots intérêts sur administration générale, comme aussi sur l'item

Bureau de conseil $42.88

Cette dépenses est-elle pour l'achat d'un pupitre ou pour des pipes, du tabac ou des cigares à l'usage des conseillers? Si c'est pour papeterie, pourquoi ne le pas dire afin de savoir exactement pourquoi le bureau de conseil a dépensé $42.88.

Suivant l'item ci-dessus, on lit:

Rôle d'évaluation.....$96.00

A qui cette somme de $96.00 a-t-elle été payée?

On lit page 4—Salaires $1621.00, puis à la page 8 sous le titre Département de l'eau,

1o. Salaire des employés $1320

6o. Frais de perception des taxes ou compensations de l'eau, comprenant partie du salaire du S-T..... 300

Total.....$1620

Je ne comprends pas bien cette division des salaires qui, a mon point de vue, devrait se repartir comme suit:

Salaires: Secrétaire-trésorier.....$1000 00

dont $700 pour affaires générales de la corporation et $300 comme partie du salaire du Sec.-tré. telle que chargée pages 4 et 8.

Département de l'eau..... 1320 00

Police..... 921 00

$3241 00

et ramener toutes les recettes et dépenses sous une même en-tête dans le but de simplifier les comptes et de pouvoir établir plus facilement le budget de la corporation pour les exercices à venir, quitte à les désaggréger pour montrer comment se répartissent les recettes et dépenses des divers départements. On demande pourquoi les salaires des employés de l'aqueduc n'ont pas été entrés dans le tableau des dépenses, page 4, quand les recettes provenant de la taxe d'eau l'ont été?

Page 5. Aqueduc $4286.28. Pour m'expliquer cet item, je cherche en vain dans tout le rapport et je ne trouve rien qui peut me

l'expliquer. Le fait est qu'on semble s'être étudié d'une manière toute spéciale pour que tout le rapport fut incompréhensible, et certes on a bien réussi. Qu'entendez-vous par contingents $481.84 comme dépenses? Continuons à disséquer le rapport.

Messieurs les auditeurs disent à la page 5 qu'il est aussi constaté par les livres de comptes qu'indépendamment des recettes et dépenses du chemin de Chambly et de l'aqueduc, le revenu ordinaire de la ville pour l'année 1877 s'est élevée à la somme de.....$6839.05

Et la dépense à..... ..... 3891.76

Laissant une balance de..... $2947.29

Et je trouve à la page 11 les mots suivants: " de sorte qu'il se "trouve un déficit entre les recettes et les dépenses du chemin de Cham-"bly pour l'année 1877 de $410.23." Je ne mentionne ces mots que pour attirer l'attention du lecteur, ayant l'intention de revenir plus tard sur ce chemin de Chamby.

A la page 5, on procède à établir le budget des dépenses pour l'année à venir en se basant sur la recette de l'année précédente et le premier item qu'on lit est celui des cotisations pour 1877-78, $5,752.38. On ne dit pas si par le mot cotisations on comprend la taxe de l'eau. A le page 12 on lit :

1o.—Pour arrérages de cotisations au 1er. Janvier 1878 $2456.31

2o.—Par balance due sur cotisations 1877-78.....$3560.00

Total $6016.31

N'y a-t-il pas là une erreur de chiffres en mettant balance due sur cotisations en 1878, ne devrait-on pas lire 1877, car il ne pourrait pas y avoir de balance due pour 1878 avant le 31 Décembre de cette année et le rapport est daté du 26 Janvier à 1878. Si au premier Janvier 1878 les arrérages étaient de $2456.31, c'était donc pour la cotisation en perspective qu'on mettait la somme de $3,560 et non pour balance due sur cotisation de 1877-78. Nous arrivons maintenant à la page où on nous donne le coût de l'aqueduc. A la page 7, item No. 7 on lit :

Dépenses encourues pour la mise en fonction de l'aqueduc du 22 Novembre 1876 au 22 Mars 1827. Salaire, &c. $610.

Cette dépense ne devrait pas être chargé au coût de l'aqueduc, mais au compte de dépenses, puisqu'il a été collectée une somme pour l'usage de l'eau provenant de cette dépense de $610.

A la page 9, il est entré un item qui pourrait se qualifier de dommage indirect, mais qui n'a certainement pas lieu de figurer comme suit :

5o.—Pertes dans la perception des taxes ou compensations de l'eau par le fait que nombre de logements où la Corporation a conduit l'eau ne sont pas occupés, $480.20.

Ce montant de $480.20 n'est pas une dépense, c'est simplement une diminution dans la recette. Dans les comptes bien tenus, on ne doit pas faire entrer de chiffres spéculatifs.

Que dirait-on d'un marchand qui raisonnerait comme suit : j'ai fait cette année $1,000. Si j'avais vendu ma marchandise 50 pour cent de plus, j'aurais fait $1,500, donc parce que ma marchandise n'a pas rapporté 50 pour cent de plus, je charge au compte de dépenses $500 que j'aurais pu faire avec le même personnel que j'ai employé pour faire $1000.

D'après le rapport que j'ai sous les yeux, à la page 9, le déficit du département de l'eau serait d'environ $2,500. Ne serait-il pas à propos de discuter la question de changer le système actuel et de faire porter une partie de la taxe l'eau sur toute propriété foncière qui se trouve bénéficiée par l'eau. Il est un fait connu de tous qu'une forte partie des terrains vis-à-vis desquels passe l'eau, est tenue en spéculation

par des propriétaires qui n'attendent que l'occasion de vendre ces terrains à un prix avantageux. Ces terrains ont acquis une plus grande valeur par le fait que ceux qui achèteraient avec l'intention de bâtir pourraient avoir l'avantage de l'eau de l'aqueduc. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi ne ferait-on pas amender la loi pour atteindre ces terrains et les faire contribuer plus directement à l'entretien de l'aqueduc et à l'amortissement de la dette.

Page 10. Pourquoi charger au département de l'eau $240.85 qui devraient être chargées au contingent ou plutôt au département des rues et au département de la police? Chaque département devrait supporter ses propres dépenses et non pas obérer un département pour en décharger un autre.

Chemin de Chambly. Un éléphant que la ville de Longueuil supporte pour le bénéfice des habitants de St. Hubert, de Chambly et des localités au sud de Longueuil.

Déficit d'après le rapport, page 11, $410.23.

N'est-il pas temps de prendre en considération, si Longueuil devrait continuer à s'imposer des sacrifices pour le plus grand plaisir des gens qui passent sous ses fenêtres sans contribuer un seul sou au progrès de la place, car Longueuil n'est pas même un pied-à-terre pour ces gens qui vont s'approvisionner soit à Hochelaga soit à Montréal. Longueuil n'a pas même le bénéfice de l'offre des produits des gens pour qui on se saigne.

C'est un fait connu que si on a besoin de quelques produits des cultivateurs qui passent à Longueuil, si on veut les acheter au prix du marché, il faut aller à Montréal les acheter, quitte à ces mêmes gens de les rapporter à Longueuil après avoir offert la préférence à Montréal. Si le chemin de Chambly est un fardeau pour Longueuil, le plus tôt il le déposera sur les épaules de ceux qui en bénéficient, le mieux ce sera Qu'on agite cette question.

Je cherche en vain les obligations que Longueuil a envers le gouvernement, je ne trouve rien dans le rapport qui devrait contenir ces obligations, par plus qu'une liste des propriétés de la corporation que l'on devrait mettre contre sa dette et établir exactement la position financière de la ville.

Les auditeurs reconnaissent eux-mêmes l'imperfection de leur rapport dans leurs conclusions en disant :

"Dans cette état ne se trouve pas compris la dette du Chemin de "Chambly et intérêt d'icelle, certains comptes particuliers dus à la "Corporation et balances d'intérêts sur obligations.

Pourquoi, Messieurs les auditeurs, puisque vous avez été requis de faire un rapport pour faire connaître exactement les affaires de la Corporation, avez-vous laissé de côté ces items importants, et comment voulez-vous que les contribuables sachent exactement où ils sont.

Que conclure de tout ce qui précède ?

1o. Que les affaires de la Corporation de Longueuil ne sont pas gérées avec l'exactitude que l'on devrait exiger.

2o. Que le tenu des livres est susceptible d'une amélioration très-désirable.

3. Que le rapport ne fournit pas un état exact de la position financière de la ville de Longueuil.

Je crois que ces choses ne devraient pas se faire ainsi et que suivant le mode adopté à Montréal, chaque département devrait faire voir et ses recettes et ses dépenses, et qu'on ne devrait pas obérer, par exemple, le département de l'eau pour décharger d'autant le département des chemins. La chose est facile à faire et au lieu d'un surcroît d'ouvrage au Secrétaire-Trésorier, le changement diminuerait la

somme de travail, en ce que sous chaqueentête, on trouverait l'histoire de chaque département.

D'après le rapport que j'ai entre les mains, on ne peut voir d'un coup d'œil, ni ce que coute le département de la pelice, ni celui des chemins, sans parcourir une foule d'items entièrement étrangers à ces départements. Les livres devraient être tenus de manière en ce qu'en aucun temps on pût connaître les dépenses d'un département, pourquoi elles ont été encourues, où elles ont été encourues et à quel propos et par quelle autorité. De cette manière on pourrait contrôler facilement telle ou telle amélioration par les votes d'argent attachés à ces mêmes améliorations et chaque quartier de la ville pourrait en avoir sa part.

Il serait du ressort du Comité de Finance d'étudier un nouveau système ou de chercher des améliorations au système actuel. A un certain temps de l'année, disons au premier mai, il serait du devoir du président de chaque comité, de faire connaître lemontant des fonds dont il aurait probablement besoin pour les améliorations de chaque quartier, et ce serait au Comité de finances d'étudier ces demandes, en examiner la justice et faire rapport au Conseil qui déciderait en dernier lieu. Aucune somme d'argent ne devrait être dépensée sans avoir été préalablement votée. On pourrait aussi examiner si le personnel de la Corporation est suffisant pour acquitter les devoirs qui lui incombent, et si les heures auxquelles nos bureaux publics sont ouverts répondent au besoin de notre population.

La seconde question qui me paraît le plus d'urgence à discuter est celle de de l'occupation de notre classe pauvre et des moyensqu'on pourrait adopter pour lui venir honorablement en aide, car il ne faut pas perdre de vue que si nous ne pouvons l'occuper ou lui venir honorablement en aide, il le faudra incontestablement, soit par charité, soit en prévenant esl délits que la pauvreté engendre. Il vaut mieux parer au mal que d'appliquer des remèdes coûteux. A cette fin, je serais d'avis qu'un tableau avec les noms des travailleurs volontaires serait déposé dans le bureau du Secrétaire-Trésorier et qu'à tour de rôle, selon les besoins du public ou des individus, chaque individu inscrit eût son tour de travail et que tel ou tel individu ne fut pas toujours employé, tandis que d'autres seraient toujours sans ouvrage. De cette manière, les travailleurs honnêtes et de bonne foi seraient bientôt connus et protégés, tandis que les paresseux, les ivrognes ou les vicieux seraient repoussés et seraient par conséquent obligés à porter la peine de leurs vices, tant par la réprobation publique que par le manque d'ouvrage qui leur serait refusé, tant qu'ils ne se réformeraient pas. Les gages ne devraient pas être moindres que 75 cents par jour quand ils seraient employés par la Corporation. Tout individu qui serait endetté à la Corporation soit pour taxes, soit pour eau, aurait à laisser 15 cents par jour à compte de ses taxes jusqu'à parfait paiement, quand après cela, il aurait droit à toucher le plein montant de ses gages.

La troisième question dont je voudrais voir le Conseil s'occuper serait, s'il est sage ou non, de vendre les $12,500 de débentures qui ont été votés pour l'aqueduc et appliquer cette somme à l'amélioration des chemins de notre ville qui, régulièrement deux fois par an sont impassables. A cette question doit se rattacher celle d'un moyen pour diminuer les taxes de

l'eau qui pèsent plus particulièrement sur les habitations quand, nombre de propriétés tenues en spéculation pourraient contribuer d'une manière plus directe au support de l'aqueduc et à son fonds d'amortissement, car il est fait notoire qu'une partie des cotisations est appliquée au paiement des dépenses de l'aqueduc. Cette étude nécessiterait la confection d'un plan de la ville qui serait homologué. Ce plan est d'urgence et on devrait s'en occuper immédiatement.

Le plan de la ville accepté, on pourrait, sans obérer le moins du monde, le trésor de la Corporation, étudier le moyen d'embellir notre ville, soit par contributions volontaires, avec un léger aide de la Corporation par le moyen de l'emploi des contribuables arriérés, qui, comme je l'ai dit plus haut, se trouveraient en mesure d'acquitter leurs dettes. On pourrait convenir, pour arriver à ce but, avec les personnes bénéficiées par les améliorations, qu'elles remettraient entre les mains de la Corporation leur *pro rata* de charges, de manière à ce que le Secrétaire-Trésorier pût contrôler les paiements des travailleurs et en même temps réserver la part de la Corporation.

Une autre question qu'il serait très important d'étudier est un moyen d'établir des égouts sous le contrôle d'un employé de la Corporation qui serait guidé, après consultation, avec les membres du comité des Chemins et de Santé, vers un plan général que faciliterait beaucoup le plan homologué de la ville dont il est fait mention plus haut. Je ne serais pas d'avis qu'on procédât immédiatement avec un plan général pour la construction des égouts, mais qu'on procédât graduellement et selon les besoins les plus urgents et dans les cas seulement d'absolue nécessité, quand le coût de ces égouts devrait être à la charge de la Corporation. Si la Corporation décidait qu'il n'y avait pas urgence, que les moyens de la Corporation ne permettaient pas l'amélioration, les particuliers, qui verraient autrement, auraient le privilège de faire faire ces travaux par la Corporation en s'engageant à en payer le coût.

Tous les contribuables s'accordent à dire que la taxe pour l'eau est trop forte et devrait être repartie plus équitablement. Il me semble qu'on devrait donner une attention spéciale à cette question et étudier s'il n'y aurait pas moyen d'abaisser cette taxe sans diminuer l'efficacité de notre aqueduc.

Il n'y a aucun doute, que les propriétés vacantes où passe l'eau, sont bénéficiées d'autant, qu'au cas où un propriétaire voudrait bâtir, sa propriété se trouve augmentée en valeur en autant qu'elle peut fournir à ses habitants plus de comfort. Or, je vous demande, de quel plus grand bien-être pouvons nous jouir que d'une abondance d'eau.

On me dira que la propriété foncière se trouve déjà frappée par cette taxe. J'en conviens, mais l'est-elle proportionnellement aux maisons habitées? Supposons qu'au lieu du système actuel, on adoptât celui de faire payer sur le front des propriétés vacantes où passe l'eau au lieu de suivre l'évaluation, la taxe ne serait-elle pas plus équitablement répartie? L'exemption partielle de la taxe d'eau sur ces propriétés vacantes, dont la plus grande partie est tenue en spéculation, est une prime offerte aux spéculateurs et un empêchement à bâtir. Quand les propriétaires de ces terrains vacants verront qu'ils auront à porter une juste proportion de la taxe, ils bâtiront pour se récupérer ou ils vendront leurs terrains à ceux qui désirent les acheter pour des fins de construction. Pour faire ce

changement, il faudrait un amendement à notre loi d'incorporation, comme pour les expropriations dont je vais maintenant m'occuper.

Notre loi d'expropriation veut, qu'après certaines formalités, si on veut exproprier quelqu'un pour le bien public, les propriétés environnantes et bénéficiées par cette amélioration seront taxées selon leur valeur. Par cette clause, si un citoyen plus entreprenant que d'autres vient bâtir dans une localité isolée, s'il se présente quelqu'amélioration à faire et qui demande une expropriation, ce citoyen entreprenant est puni de son esprit d'entreprise, en ce qu'il est obligé de payer sa quote part sur ses bâtisses, tandis que les voisins qui n'ont pas bâti, ne paient que sur le fond. Tant que cette loi ne sera pas amendée, on s'opposera à toute amélioration dans cette ville parce qu'on ne veut pas être puni pour notre esprit d'entreprise.

On se plaint beaucoup que les taxes de la ville ne rentrent pas. Avons-nous bien le droit de nous plaindre et pouvons nous dire que nous avons pris le moyen de faire entrer les taxes? Pensez vous que si nous sortions tant soit peu de la routine qui prévaut dans notre bonne ville de Longueuil, on n'y gagnerait pas quelque chose? Qu'est-ce qui a lieu aujourd'hui? A certain temps de l'année, le crieur public, à l'issue du service divin, annonce que le temps est arrivé de payer les taxes et que quiconque ne les acquittera pas sous le plus court délai aura de ses nouvelles. Remarquez que le crieur public est généralement un huissier. On sait à quoi s'en tenir sur sa menace, et les contribuables en font fi! Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux, par le moyen d'affiches imprimées et collées dans les lieux les plus fréquentés, attirer l'attention continuelle des contribuables qu'ils ont à acquitter leurs taxes dans un temps voulu. Cette affiche qui frapperait continuellement les yeux, rappellerait à la mémoire des contribuables leurs obligations envers la Corporation, et si plus tard, mal leur advenait de leur négligence, ils n'auraient qu'à se blâmer eux-mêmes. Ce procédé, il me semble, serait plus d'un siècle de lumière et conformément au temps où nous vivons, et la dépense de deux ou trois piastres qu'on encourerait serait de l'argent bien placé. Il y aurait aussi les collections à domicile que l'on pourrait ordonner en réformant le personnel de la Corporation. Il faudrait aussi pour faciliter le paiement des taxes que les heures du bureau du Secrétaire-Trésorier fussent plus longues, que le bureau s'ouvrit à 8 heures A.M. l'été, et ne fermât qu'à 6 heures P. M., pour permettre à ceux qui ont de l'occupation à la ville de rencontrer le Secrétaire-Trésorier à son bureau. L'hiver, le bureau pourrait s'ouvrir à 9 heures A. M. et se fermer à 5 heures P. M. afin que dans le temps des mauvaises traverses, les contribuables aient le temps de faire la route de St. Lambert à Longueuil et d'arriver à temps pour rencontrer le Secrétaire-Trésorier.

Une réforme qu'on pourrait adopter avantageusement pour la collection à domicile serait la réduction du salaire du Secrétaire-Trésorier à $500 par année et lui donner un assistant à $200 par année, qui serait chargé de voir à la distribution des comptes de taxes et à leur collection, car il vaut mieux prendre des à comptes de ceux qui ne peuvent payer intégralement que de perdre toute la dette en laissant passer le temps propice aux collections.

A part la construction d'une branche de télégraphe (que j'approuve beaucoup) entre le bureau de la corporation et l'aqueduc, qu'a fait la corporation cette année? Elle a posé une traverse entre le bureau de poste et le collége. Puis! Puis, plus rien. Pardon, on a gratté la rue St. Charles deux fois. On a posé quelques tuyaux à l'eau. Pourvu que les maisons soient occupées et que le Secrétaire-trésorier ne charge pas cette dépense, comme dépense d'administration. A propos, nous avons hâte de voir à quel compte sera chargé le télégraphe d'alarme?

Mais à quoi bon de parler d'un cadavre, car notre corporation est-elle autre chose? Oui, c'est une machine à fabriquer des listes électorales. C'est une machine à qualifier des gens qui demeurent aux Trois-Rivières qui ne possèdent pas un seul sou à Longueuil. C'est étonnant que ce ne soit pas une machine à voter une augmentation de salaire au Secrétaire-trésorier quand le trésor regorge de tant de richesses qu'à quatre heures mois cinq minutes ce trésorier-modèle est indigné qu'on veuille le retenir une minute pour recevoir $450 de taxes. Je suis anxieux de savoir si quand il a refusé les $450 il y avait assez d'argent dans le coffre pour payer son salaire. Assurément ce n'est par ordre du maire qu'il a refusé l'argent qu'on lui offrait.

Revenons à la question, qu'a fait le conseil de ville dans l'an de grâce 1878? A-t-on discuté les questions dont j'ai parlé plus haut? A-t-on pris les moyens d'améliorer notre position? Pas du tout. Nous étions dans une ornière, nous sommes dans un bourbier.

Contribuables de Longueuil, si vous êtes contents de votre position, réélisez les mêmes hommes que vous avez pour gérer vos affaires, [redacted] Si vous n'êtes pas contents reformez le personnel du bureau de la corporation. Reformez tout ce qui demande reforme. Elisez bleus, verts, rouges où cailles, la couleur n'y fait rien, mettez quelqu'un qui entendera vos intérêts. Ne vous laissez pas conduire par des intrigants dont le talent est d'être les pâtins de plus habiles qu'eux. Elisez des gens qui s'occuperont des intérêts de notre ville. Si vous n'avez ni des Talleyrands, ni des Napoléons, élisez des hommes de bon sens, des hommes pratiques, mais grand Dieu! ne soyez pas les dupes des cabaleurs d'élection, des hommes qui ne s'occupent de vous qu'au temps des élections, qui vous courtisent, qui vous flattent que pour capter votre vote. Chassez ces hommes à deux poids et deux mesures dont la plus favorable pour eux, qui voient avec des yeux louches la bonne réputation et l'honnêteté d'autrui, des hommes qui ne mesurent la valeur des autres qu'à travers le gros bout de la lunette et voient leurs minuscules capacités qu'avec des verres grossissant. Repoussez ces gens du pied, et quand viendra le jour des élections, votez comme des hommes indépendants et non comme des machines, et si vous vous trompez dans votre choix, vous aurez du moins la conscience d'avoir agi honnêtement, avec votre dignité d'homme et non pas comme l'esclave d'une clique que vous écrasez de votre dédain en temps ordinaire.

UN ELECTEUR DE LONGUEUIL.